



MAIRIE DE LONG

A80486 2026/37

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT Rue de l'Eglise

Le Maire de Long,

Vu les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 411-26 du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu l'arrêté municipal n° A80486 2026/36 du 09/10/2026 attribuant une autorisation de voirie pour l'installation d'un échafaudage afin de permettre les travaux de ravalement de la façade et des pignons de l'habitation située au n° 5 Rue de l'Eglise,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation dans cette rue afin de permettre à l'entreprise EI PRZEWROCKA de réaliser ces travaux en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1^{er} – A compter du 12 octobre 2026 et jusqu'à la fin des travaux, une interdiction de circuler et de stationner concernant tous types de véhicules est mise en place dans la rue de l'Eglise.

Article 2 – La signalisation ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise EI PRZEWROCKA.

Article 3 - Monsieur le Maire de Long et le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ailly le Haut Clocher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Long le 09 octobre 2026

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET